

Préfecture de la Vendée Direction des sécurités

Liberté Égalité Fraternité

Cabinet du préfet Service interministériel de défense et de protection civile La Roche-sur-Yon, le 20 novembre 2024

Tél.: 02 51 36 71 92

Mail: pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE POUR VENTS VIOLENTS

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action:

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **vents violents**. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène:

Début d'événement prévu le 21 novembre 2024 à 8h00 Fin de phénomène prévue le 21 novembre 2024 à 19h00

Qualification du phénomène :

Tempête hivernale se produisant plusieurs fois par an

Situation actuelle:

L'événement n'a pas débuté.

Prévision:

Jeudi, la dépression CAETANO traverse le centre de la France d'Ouest en Est et engendre un important conflit de masse d'air. Le vent de secteur Ouest se met en place en tout début de journée sur la façade atlantique puis progresse dans les terres.

De fréquentes rafales jusqu'à 100 à 110 km/h sont attendues. Sur le littoral, les rafales atteignent 110 à 120 km/h.

Le vent faiblit plus nettement en soirée et l'épisode prend fin.

Consignes aux maires:

Dès le début de la période à risque (le jeudi 21 novembre 2024 à 8 heures), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet <u>www.vendee.gouv.fr</u> et https://vigilance.meteofrance.fr

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet, pour le préfet, le sous-préfet, directeur de cabinet,

François CHARLOTTIN